



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, greffière-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 13 février 2023, le règlement suivant :

- 392-1-2023, intitulé « **Modifiant le règlement pour déterminer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023** ».

L'objet de ce règlement numéro 392-1-2023, intitulé « *Modifiant le règlement pour déterminer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023* », est d'ajouter une compensation pour l'exercice financier 2023 aux contribuables concernés par la municipalisation d'une partie du chemin du Lac-Rouge où des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge ont été effectués.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 14 février 2023

Chantale Dufort
Directrice générale